



DEPARTEMENT TECHNIQUE

Procès-Verbal n° 15

Réunion du :	Mardi 21 Décembre 2021
Présidence :	M. BOURICHA Guy
Présents :	MM. ARROUB Amin (CTD DAP) - GUILLAUME Loïc

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Engagements des équipes

RAPPEL CORRESPONDANCES

- Tout courrier doit comporter le Nom du Club, la Catégorie le Niveau, la Poule et le Numéro de la rencontre concernée.

- Toute demande de Modification de calendrier ou d'Horaire doit être établie sur l'Imprimé Officiel.

LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.



FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1 - Plusieurs responsables omettent de porter le résultat de la rencontre sur la feuille de match. Le Département Technique – Section FOOT EDUCATIF précise que ces résultats sont indispensables pour permettre la remise à niveau.

(Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en chiffres et en lettres.)

2 - Les Educateurs doivent veiller à ce que sur la feuille de match : la Catégorie - le Niveau – la Poule – la Date et le N° de la rencontre correspondent au Match disputé.

AMENDE FINANCIERES des 2^{ème} et 3^{ème} PHASES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

U13 et U12

Modification d'horaire arrivée hors délais : 10 €

1^{ère} PARUTION : Absence de Feuille de match et Scan non reçu dans les délais : 8 €

2^{ème} PARUTION : Absence de Feuille de match : 16 €

3^{ème} PARUTION : Traitement du dossier : 31 €

RAPPEL

INFORMATION IMPORTANTE

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**

- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**

- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT PITCH U13/U12 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

Amendes financières pour dossier incomplet aux plateaux du Département Technique

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matches : **20 euros**

NOTA : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences.

INFORMATIONS IMPORTANTES

RAPPEL DU REGLEMENT

PARTICIPATION : En aucun cas, un joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne excepté les féminines.

En U13 possibilité de 3 U12 maximum par équipe

En U12 possibilité de 3 U11 maximum par équipe

En U11 possibilité de 3 U10 maximum par équipe

En U10 possibilité de 3 U9 maximum par équipe



Nous vous demandons de respecter le nombre de joueurs (trois) pouvant participer en catégorie supérieure, car lors de la saison 2022/2023, l'élaboration des Poules se fera en conséquence.

LICENCES : Tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

RAPPEL DES HORAIRES : Conformément au règlement il est impératif de tenir les horaires.

MATIN : de 10 H à 12 H - **APRES MIDI** : 14 H à 17 H 30

(Aucune convocation entre 12 H et 14 H)

REPORTS DES RENCONTRES

U13G / U12G

Concernant les rencontres reportées pour diverses cause (COVID – intempéries ou autres), le Département Technique fixe à la seule date possible du planning **le report au 22 janvier 2022** à l'exception des clubs qualifiés pour le 2^{ème} Tour du Festival FOOT Pitch U13/U12.

Cependant, ces rencontres peuvent se dérouler un Mercredi avec accord entre les 2 clubs concernés et en utilisant l'imprimé changement d'horaire.

Les Clubs recevant doivent envoyer une nouvelle convocation.

JOYEUX NOËL et MEILLEURS VŒUX 2022

Le Département Technique souhaite à tous les Dirigeants, Educateurs, Parents et Jeunes Footballeurs un Joyeux Noël et que la Nouvelle Année 2022 vous apporte le Bonheur, la Paix, la Sérénité et surtout la Santé pour vous et ceux qui vous sont proches.

Nous adressons également nos souhaits de Meilleurs Vœux 2022 au Président du District, aux membres du Comité Directeur, des Commissions et au Personnel Administratif du District.



FEMININES

RAPPEL

LICENCES : Toute joueuse, dirigeante, éducatrice ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

Nous vous demandons de respecter :

- **Le nombre de joueuses pouvant participer aux rencontres**
- **Le nombre de joueuses pouvant participer en catégorie supérieure.**

En U13F possibilité de 3 U11F maximum par équipe

En U11F possibilité de 3 U9F maximum par équipe

ENGAGEMENTS DES EQUIPES

U9F – U11F

Engagement de l'équipe : LITTORAL SPORT ACADEMIE

U11F

Engagement de l'équipe : ET FC FREJUS SAINT RAPHAËL

REPORT DES RENCONTRES

Les rencontres qui n'ont pu se dérouler aux dates prévues doivent se jouer impérativement avant le 16 janvier 2022.

CRITERIUM U13F :

Poule A :

1^{ère} Journée du 16-10-2021

UA LA VALETTE – SIX FOURS LE BRUSC FC

2^{ème} Journée du 13-11-2021

US CARQUEIRANNE – UA LA VALETTE

5^{ème} Journée du 04-12-2021

SC TOULON – E FC LA SEYNE

Poule B :

4^{ème} Journée du 27-11-2021

SC DRAGUIGNAN – HYERES FC 2

5^{ème} Journée du 04-12-2021

FC PUGET SUR ARGENS – SC DRAGUIGNAN

ASPTT HYERES – AS BRIGNOLES



DESIDERATA

EQUIPES NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U12/U13F :

CARQUEIRANNE LA CRAU US - LE REVEST FC

GARÇONS

PLATEAUX 2^{ème} Phase - Déroulement des plateaux

U11G – U10G

Déroulement des plateaux 2^{ème} Phase

Pour le déroulement des plateaux veuillez consulter le site District du Var > TECHNIQUE > PLATEAUX U10-U11 / U12-U13 ou cliquez sur le lien suivant :

<https://var.fff.fr/plateaux-u10-u11-u12-u13/>

Il est impossible de pratiquer des horaires particuliers (matin ou après-midi) pour les convocations des plateaux regroupant plusieurs équipes.

Veuillez prendre vos dispositions pour assurer votre participation.

U13G/U12G – FESTIVAL FOOT PITCH

2^{ème} Tour – SITES RETENUS

SAINTE MAXIME Stade ROSSI – **MAR VIVO** Stade SUILACCI - **VIDAUBAN** Stade Edouard BERNARD – **LA CRAU** Complexe Sportif de l'Estagnol (La Moutonne)

TIRAGE AU SORT DU 2^{ème} Tour

Le tirage au sort du 2^{ème} Tour du Festival Foot Pitch U13 / U12 et du 1^{er} Tour Festival Foot Pitch U13F (à jouer le Samedi 22 Janvier 2022) aura lieu le Mardi 04 Janvier 2022 à 15 Heures 00 au siège du District – Bureau du Département Technique.

Les clubs désirant assister à ce tirage y sont invités.



FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL OU SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

1^{ière} parution – Amende financière de 8€

2^{ième} PHASE - Journée 3 du 11/12/2021

U13G

U13G Gaby ROBERT

Poule 0 :

O SAINT MAXIMIN 1 / E SAINT TROPEZ LA BAIE 1 (54148)

IDEAL SOCCER ACADEMIE 1 / ENT STE MAXIME PLAN DE LA TOUR 1 (54067)

U13G HONNEUR

Poule A :

US LE PRADET 2 / AS LES VALLONS 2 (54886)

U12G

U12G EXCELLENCE

Poule A :

CA LE CANNET 1 / AS BRIGNOLES 1 (54375)

Poule C :

O SAINT MAXIMIN 2 / US CARQUEIRANNE LA CRAU 2 (54462)

U12G PRE EXCELLENCE

Poule A :

LE MUY FC 2 / SOLLIES FARLEDE 2 (54508)

2^{ième} parution – Amende financière de 16€

2^{ième} PHASE - Journée 2 du 04/12/2021

U13G

U13G EXCELLENCE

Poule B :

PAYS DE FAYENCE FC 1 / E SAINT TROPEZ LA BAIE 1 (54148)

MY IDEAL SOCCER ACADEMIE 1 / FC PUGET SUR ARGENS 1 (54149)

U13G PRE EXCELLENCE

Poule B :

GONFARON FC 1 / SOLLIES FARLEDE 2 (54804)

U13G HONNEUR

Poule A :

LE PRADET US 2 / AS LES VALLONS 2 (54886)

ASPTT HYERES 1 / US OLLIOULES 1 (54887)



U12G

U12G EXCELLENCE

Poule B :

RACING FC TOULON 1 / LA LONDE SO 1 (54415)

U12G PRE EXCELLENCE

Poule B :

SOLLIES FARLEDE 2 / US CUEERS PIERREFEU 1 (54549)

U12G HONNEUR

Poule B :

O SAINT MAXIMIN 2 / FC CARNOULES 2 (55004)

PLATEAUX U11G

NON RETOUR DES FICHES « LICENCES » PAR LE CLUB ORGANISATEUR :

Amende financière de 20 €
2^{ème} PHASE - Journée 5 du 11/12/2021

U11G EXCELLENCE :

SITES

SIX FOURS LE BRUSC - 523061

SAINT MAXIMIN - 511632

U11G PRE EXCELLENCE :

Poule B : SITES

SIX FOURS LE BRUSC - 523061

U11G HONNEUR :

Poule A : SITES

SAINT MAXIMIN - 511632

SAINT ZACHARIE - 511750

Poule B : SITES

LA SEYNE FC - 510111

PLATEAUX U10G

NON RETOUR DES FICHES « LICENCES » PAR LE CLUB ORGANISATEUR :

Amende financière de 20 €
2^{ème} PHASE - Journée 5 du 11/12/2021

U10G PRE-EXCELLENCE :

Poule B : SITES

SIX FOURS LE BRUSC - 523061

U10G HONNEUR :

Poule A : SITES

PUGET SUR ARGENS - 516999

BESSE / SAINT ANASTASIE - 528479

BAGNOLS - 560633

Poule B : SITES

UA LA VALETTE - 503322



DESIDERATA

EQUIPE MIXTE

Dans l'intérêt des enfants, la Section FOOT EDUCATIF accorde, à titre exceptionnel, aux équipes ci-dessous désignées le droit de jouer en groupant 2 catégories d'âge successives (Il est bien entendu que la catégorie retenue doit être celle correspondante à l'âge le plus élevé) :

U13G Pré Excellence – MAR VIVO AV S
U13G Honneur – MY IDEAL SOCCER - LE MUY FC
U12G Honneur - GRIMAUD FC
U11G Honneur – TARADEAU O
U11G Honneur – SAINT ZACHARIE

PIVOTTE SERINETTE : Pour cause médicale et après accord de la Ligue Méditerranée 3 joueurs de l'équipe U11G sont autorisés à jouer en catégorie inférieure U10G et 1 joueuse U12F est autorisée à jouer en U9F-U11F et U11G.

EQUIPES SOUHAITANT JOUER QUE LE SAMEDI MATIN

U13G : FREJUS SAINT RAPHAËL Pré Excellence
U12G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 3 - FREJUS SAINT RAPHAËL Excellence A - Pré Excellence A – Honneur A
U11G : LORGUES ET S - FREJUS SAINT RAPHAËL Excellence 1 et 2 - Pré Excellence – US VAL D'ISOLE Honneur – FC US TROPEZ
U10G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - PIGNANS US Honneur - US VAL D'ISOLE Honneur

EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U13G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - BANDOL US Excellence - Pré Excellence ; FREJUS SAINT RAPHAËL Gaby ROBERT – Excellence 1 et 2 – Honneur – SOLLIES FARLEDE Pré Excellence
U12G : SPORTING CLUB TOULON Excellence 1 - US VAL D'ISOLE Excellence - LORGUES ET S - CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - BRIGNOLES AS Excellence - LA LONDE ST O Excellence - RIANS US Honneur - FLAYOSC AC Pré Excellence
U11G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU US 2 - BRIGNOLES AS Excellence - BANDOL US Pré Excellence – Honneur - FLAYOSC AC Pré Excellence
U10G : BRIGNOLES AS Excellence - BANDOL US Honneur - FREJUS SAINT RAPHAËL Pré Excellence - FLAYOSC AC Pré Excellence - FC US TROPEZ

*Prochaine réunion
Mardi 04 Janvier 2022*

Le Président : Guy BOURICHA